



Contrôle de titre de séjour, 20 ans après l'embauche

Par **Malheursdesophie**, le 12/10/2012 à 13:28

Bonjour,

J'ai 45 ans, je suis ressortissante d'un pays de la communauté européenne (Portugal) et vit en France depuis 40 ans, je suis embauchée dans mon entreprise depuis 20 ans. Est il normal que le RH me demande de présenter mes papiers (titre de séjour + carte identité portugaise) au bout de toute ces années pour un contrôle? Etant en règle bien entendu, j'ai plutôt un ressenti de discrimination, de plus que les seuls a avoir été contrôlé ont été les ressortissants de la communauté européenne??????

Merci d'avance pour votre réponse qui pourra peut être m'éclairer et me soulager aussi d'une frustration.

Par **P.M.**, le 12/10/2012 à 14:05

Bonjour,

L'employeur peut être amené à effectuer des contrôles notamment si son dossier était incomplet...